



Urgent: part inégale succession

Par **Koolye**, le **28/06/2018 à 18:48**

Bonjour,
Mon demi-frère est le fils de ma mère et ma demi-soeur la fille de mon père.
Mes parents se sont mariés après avoir eu chacun un enfant et ont eu mon frère puis moi.
Ma mère est décédée en 2002 et mon père en 2016.
Lors de la succession de ma mère, mon père a hérité d'un quart et mes frères et moi d'un quart également chacun sur la part de ma mère.
Mais à la succession de mon père, ma sœur a hérité d'un tiers de la part de mon père et mon frère et moi d'un tiers chacun.
Résultat ma sœur a hérité de 24% des biens et mon frère de 9%, hors ils sont tous les deux issus d'une précédente union.
Y a-t-il un texte de lois permettant de rééquilibrer les choses, à savoir dans la logique qu'un tiers des biens devrait être divisé en 2.
Vous remerciant par avance.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **28/06/2018 à 19:22**

Bsr
Votre père avait 3 enfants, un tiers chacun est juridiquement normal.
S'il n'y avait pas de donation au dernier vivant, votre père a reçu 25% par obligation, au décès de votre mère.
Il possédait donc 62,5% du patrimoine.

Par **Koolye**, le **28/06/2018 à 20:11**

Il aurait donc fallu que nous perdions nos parents au même moment pour un partage équitable, c'est horrible!

Par **Visiteur**, le **28/06/2018** à **22:04**

Mathématiquement uniquement, on peut dire cela...
Mais imaginez que l'inverse ait eu lieu
? Vous mêmes et votre frère du mariage auriez toujours 33,33% chacun, votre soeur 9% et votre frère de mère 24%.